Hotline :
+33 (0)3 28 04 69 85

ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO
99 Rue Parmentier
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. +33 (0)3 20 34 67 48
Fax +33 (0)3 20 64 29 17
contact@assur-travel.fr



Conditions **2026**

L'assurance voyage touristique des particuliers

Le contrat multirisques de une à neuf personnes

3 OPTIONS POSSIBLES
-BAGAGES
-MATÉRIEL DE SPORTS
-SPORTS À RISQUES

assur-travel
Partenaire de votre mobilité

Document non contractuel

15/01/2026



ASSUR TRAVEL,
Spécialiste de l'assurance mobilité internationale vous propose son offre VOYAGES TOURISTIQUES.

Pour qui cette offre ?

Ce produit s'adresse à toutes les personnes sans limite d'âge :

- Qui entreprennent un voyage de moins de 90 jours en France ou à l'étranger.
- Qui souhaitent partir seul, en famille ou entre amis et qui recherchent des garanties adaptées pour couvrir tous les aléas avant et pendant le voyage.

Pourquoi cette offre ?

« Je ne peux pas partir pour des raisons de santé, je souhaite me faire rembourser mon voyage. »

« J'ai un accident lors de mon voyage, je souhaite être rapatrié et ne pas avoir à payer mes frais médicaux »

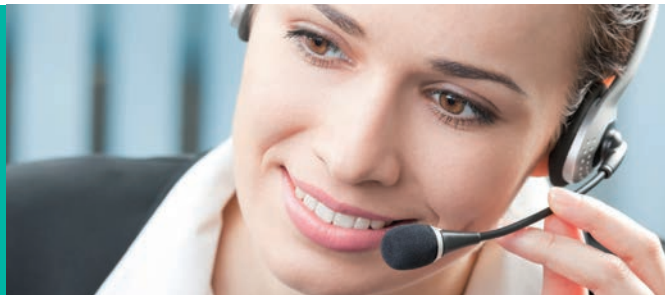
« Mon bagage a été volé je souhaite être indemnisé. »

ASSUR TRAVEL VOYAGES TOURISTIQUES répond à l'ensemble de ces préoccupations.

Nos offres peuvent aussi s'adresser aux assurés qui recherchent une garantie complémentaire aux garanties existantes dans les cartes de crédit.
Savez-vous qu'une hospitalisation en réanimation à New York peut atteindre 30.000 $ la journée ?
Alors que vous ne bénéficiez que d'un plafond de 50.000 à 150.000 € avec votre carte bancaire, gold ou premier, vous pouvez souscrire à l'assurance ASSUR-TRAVEL pour bénéficier de 500.000 € de frais médicaux venant ainsi en complément des garanties assistance de votre carte bancaire.

Une équipe à votre écoute pour vous conseiller sur les produits :

- par téléphone :
 + 33 (0)3 28 04 69 85
- par mail :
 contact@assur-travel.fr





NOS POINTS FORTS

- **Un accompagnement et des conseils personnalisés avec une souscription en quelques clics.**
- **Des garanties haut de gamme, sans limites d'âge et adaptées à votre budget :**

Assistance rapatriement, assurance des frais médicaux jusqu'à 500 000€, une assurance bagages garantissant le matériel de sport comme par exemple le matériel de golf, une assurance annulation tous cas imprévus ou encore une responsabilité civile vie privée.

- **Des garanties adaptées au risque épidémie :**

Annulation de voyage en cas de maladie suite à épidémie, annulation en cas de refus d'embarquement de la compagnie suite à prise de température, frais d'hôtel remboursés en cas de confinement, rapatriement en cas de maladie suite à épidémie…

- **Une garantie sports à risques pour vous assurer lors de la pratique de sports dangereux.**
- **Un plateau d'assistance médicale disponible 24/24, 365 jours par an et dans le monde entier pour une prise en charge de vos frais médicaux hospitaliers sur simple appel téléphonique, vous n'avez rien à avancer !**
- **Un réseau de soins dans le monde entier pour vous garantir une sécurité médicale maximum.**
- **Des tarifs très compétitifs.**

ASSUR TRAVEL assure chaque année plus d'1.000.000 de voyageurs dans le monde entier

QUELLES GARANTIES CHOISIR ?

L'offre VOYAGES TOURISTIQUES vous apportera une sécurité avant et pendant votre séjour avec ses contrats temporaires :

- **L'offre PREMIUM qui assure votre assistance rapatriement et vos frais médicaux y compris en cas d'épidémie à hauteur de 300 000 € pour l'Europe et le Bassin Méditerranéen et 500 000 € pour le reste du monde.**
- **L'option pack CONFORT qui assure votre annulation de séjour y compris en cas d'épidémie pour tous cas justifiés, votre interruption de séjour, le retard d'avion et la Responsabilité Civile Vie Privée.**

Les garanties « Bagages » et « Matériel de sport » peuvent être souscrites indépendamment de la souscription au Pack CONFORT.
Inversement, pour bénéficier de la garantie « Matériel de sport » vous devez impérativement souscrire la garantie « Bagages ».

- **L'option « Sports à risques » pour vous assurer lors de la pratique de sports dangereux.**



ADHESIONS / COTISATIONS

COMMENT ADHÉRER ?

Étendue des garanties

BÉNÉFICIAIRES

Personne physique désignée, ci-après, sous le terme « vous », résidant dans l'Espace Economique Européen, Suisse (les résidents suisses ne sont pas éligibles à l'assurance responsabilité civile vie privée), Andorre, Monaco, Royaume-Uni, dans les DROM et dans les COM (sauf Nouvelle-Calédonie), inscrite sur le bulletin d'adhésion.

TERRITORIALITÉ

MONDE ENTIER hors Russie, Ukraine, Corée du Nord.

Les garanties «responsabilité civile vie privée» sont indisponibles pour les pays suivants : Cuba, Iran et Suisse.

DOM

Par DOM, on entend les Départements d'Outre-Mer, soit la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte.

COM

Par COM, on entend les Collectivités d'Outre-Mer, soit la Polynésie Française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, Saint Martin et Saint-Barthélemy.

ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

EFFETS DES GARANTIES

- La police prend effet le jour du départ des assurés, sur le lieu de convocation indiqué par la Société prestataire. Les garanties seront acquises pendant toute la durée du voyage ou séjour avec un maximum de 90 jours. Les garanties prendront fin le jour du retour du voyage et sur le lieu de dispersion.

Souscription en ligne

La souscription s'effectue en ligne avant de quitter votre pays de résidence avec paiement par carte bancaire, avec remise immédiate de l'attestation de garantie et des conditions générales par chèque ou par virement. Nous vous adresserons à réception du règlement, votre attestation de garanties.

COTISATIONS

CALCUL DES COTISATIONS

Les cotisations sont exprimées en euros en fonction du type de contrat souscrit, du nombre d'assurés, du montant total du voyage, de la zone tarifaire.

Les primes intègrent une taxe sur assurance s'élevant à 9%.

ZONES TARIFAIRES

- **ZONE 1 : Europe - Bassin Méditerranéen**

Albanie, Allemagne, Algérie, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Egypte, Espagne, Estonie, Finlande, France Métropole, Gibraltar, Grèce, Hongrie Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Jordanie, Kosovo, Malte, Macédoine du Nord Maroc, Monaco, Monténegro, Pays Bas, Pologne, Portugal République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie.

- **ZONE 2 : Reste du monde**

(Pays non listés dans la zone 1, correspondant à l'Europe et les Pays méditerranéens).
Les résidents DROM et COM relèvent de la zone indépendamment de la destination.

PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont payables d'avance à la souscription du contrat.



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

LES GARANTIES ASSISTANCE VOYAGES TOURISTIQUES OFFRE PREMIUM

	LIMITATIONS OFFRE PREMIUM
ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE	
Transport/Rapatriement (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)	Frais réels
Retour des membres de la famille assurés ou de 2 accompagnants assurés	Billet retour + frais de taxi
Présence hospitalisation	Billet AR et 80 € par nuit (max 10 nuits)
Accompagnement des enfants	Billet AR ou hôtesse
Chauffeur de remplacement	Billet ou chauffeur
Prolongation de séjour	Hôtel 80 € par nuit (max 4 nuits)
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille	Billet retour + frais de taxi
Frais hôteliers suite à mise en quarantaine de l'assuré	Frais d'hôtel 80 €/nuit/Max 14 nuits
FRAIS MEDICAUX	
Remboursement complémentaire des frais médicaux et avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)	
Zone 1 : Europe y compris France Métropole et Pays méditerranéens	300 000 €
Zone 2 : Monde entier hors Europe et Pays méditerranéens	500 000 €
Urgences dentaires (sans franchise applicable)	300 €
Franchise des frais médicaux	30 €
Avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger	
Zone 1 : Europe et France Métropolitaine et Pays méditerranéens	300 000 €
Zone 2 : Monde entier hors Europe et Pays méditerranéens	500 000 €
ASSISTANCE EN CAS DE DECES	
Transport de corps	Frais réels
Frais de cercueil ou d'urne	1 500 €
Retour des membres de la famille ou de deux accompagnants	Billet retour + frais de taxi
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet retour + frais de taxi
Reconnaissance de corps et formalités décès	Billet AR et 80 € par nuit (max 2 nuits)
ASSISTANCE VOYAGE	
Avant le voyage	
Information Voyage	
Téléconsultation avant le départ	1 appel
Pendant le voyage	
Avance de la caution pénale à l'étranger	30 000 €
Prise en charge des honoraires d'avocats à l'étranger	8 000 €
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile	Billet retour + frais de taxi
Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	10 000 €
Secours sur pistes balisées	Frais réels
Retour impossible	1 000 € max/personne et max 50 000 €/dossier
Envoi de médicaments	Frais d'envoi
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement	Avance de fonds de 2 300 €
Transmission de messages urgents	
ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE AUX PERSONNES	
Frais hôteliers suite à retour impossible	Frais d'hôtel 80 €/personne/Maxi 14 nuits
Prise en charge d'un forfait téléphonique local en cas de maladie suite à épidémie	Jusqu'à 80 €
Soutien psychologique suite à mise en quarantaine ou rapatriement	6 entretiens par événement
Valise de secours	100 € max/personne et 350 € max/famille
Aide ménagère	15 heures réparties sur 4 semaines
Livraison de courses ménagères	15 jours maximum et 1 livraison par semaine



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

L'OPTION PACK CONFORT

	LIMITATIONS OPTION PACK CONFORT
ASSURANCE ANNULATION AVANT LE VOYAGE	
ANNULATION POUR MOTIF MEDICAL OU DECES (A)	(A) 12.000 € par personne avec un maximum de 50.000 € par dossier **Sans Franchise**
ANNULATION POUR MOTIFS SPECIFIQUES (B) • Complications de grossesse, • Préjudices graves au domicile, à la résidence secondaire ou locaux professionnels (dommages excédant 2.500 €), • Dommages graves au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ et à condition, que celui-ci soit nécessaire pour se rendre sur le lieu de séjour • Licenciement économique, • Octroi d'un emploi ou stage Pôle Emploi pour l'assuré inscrit au chômage, • Convocation de l'assuré devant un tribunal, en tant que témoin, juré d'Assises ou en vue de l'adoption d'un enfant, • Modification de congés par l'employeur • Refus de visa par les Autorités du pays visité	**(B) Franchise de 30 €/personne**
ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES + PACK COVID, dont (C) • Annulation pour maladie, y compris maladie grave, suite à épidémie ou pandémie, • Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, la gare routière ou portuaire de départ ou suite à prise de température, • Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19	**(C) Franchise de 10% du montant des frais d'annulation du voyage avec un minimum de 100 € par personne**
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	
Dommages corporels, matériels et immatériels Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	4 500 000 € 750 000 € Franchise absolue de 150 € / dossier
FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR	
REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS TERRESTRES non utilisées au prorata temporis, en cas de retour prématuré (transport non compris)(F)	(F) 2.500 € par personne avec un maximum de 14.000 € par dossier (remboursement au prorata temporis) **Franchise de 30 € par personne**
RETARD D'AVION	
Supérieur à 4 heures de retard au départ de l'avion (G) Supérieur à 6 heures de retard au départ de l'avion (H	(G) 90€ par personne maximum 400 € par évènement (H) 30€ par tranche de 2 heures de retard avec un maximum de 200€ par personne et 400 € / évènement



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

LES AUTRES OPTIONS

	LIMITATIONS OPTIONS
OPTION SPORTS À RISQUES	
Frais de recherche	25 000 €
OPTION BAGAGES	
PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES (D)	(D) 1.500 € par personne
dont objet précieux (E)	(E) 750 € par personne
Retard de livraison de bagages supérieur à 12 heures	Seuil de déclenchement des garanties : 12 heures et un plafond de 150€ par personne avec un maximum de 400€ par dossier
OPTION MATÉRIEL DE SPORT	
Perte, vol, détérioration du matériel sportif	3000€ /par assuré et par événement Franchise de 50€/Assuré





EN BREF...

ASSUR-TRAVEL, partenaire de votre mobilité.

Animé par des professionnels de l'assurance, ASSUR-TRAVEL, courtier grossiste, est spécialisé dans la conception et la gestion de programmes d'assurance liés à la mobilité internationale.

Partenaire de la Caisse des Français de l'Étranger, ASSUR-TRAVEL compte plus de 12.000 clients expatriés dans le monde entier. Chaque mois 100 nouveaux expatriés choisissent nos contrats santé.
De nombreuses entreprises, PME ou groupes internationaux font confiance à ASSUR-TRAVEL.

Fort de cette confiance ASSUR-TRAVEL a étendu sa gamme de contrats aux étudiants, aux étrangers séjournant temporairement en France et dans le monde entier, ainsi qu'aux séjours professionnels et/ou de loisirs de courtes durées. ASSUR-TRAVEL assure aujourd'hui les voyages de plus de 1.000.000 personnes par an.

ASSUR-TRAVEL s'est associée avec les acteurs majeurs de la mobilité internationale :

MUTUAIDE

Filiale à 100% de GROUPAMA SA, des interventions dans plus de 165 pays dans le monde.
45 millions d'assistés potentiels.

TOKIO MARINE HCC

Filiale de TOKIO MARINE GROUP, depuis 1974, elle est un assureur spécialisé présent dans plus de 180 pays dans le monde.

CONTACTEZ NOTRE SERVICE COMMERCIAL

Pour des renseignements complémentaires :

Par téléphone au +33 (0)3 28 04 69 85 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

contact@assur-travel.fr

Pour faire une demande de devis en ligne ou souscrire sur notre site : www.assur-travel.fr

assur-travel
Partenaire de votre mobilité

ASSUR-TRAVEL - Courtier Grossiste en assurances - N° ORIAS 07030650 - www.orias.fr
Siège social : ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - France - Tél: 03 20 34 67 48 - Fax: 03 20 64 29 17
SAS au capital de 100.000 € - RCS LILLE 451 947 378
Entreprise régie par le Code des assurances sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS92459 - 75436 Paris cedex 09
Souscripteur d'une assurance Responsabilité Civile et Garantie financière LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA N°PIFI-202411-LLB6-100125.
Conformément aux dispositions de l'article L.520-1-II b du code des assurances, Assur-travel exerce comme courtier en assurances.
La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles nous travaillons est à votre disposition sur simple demande.
Service réclamation : ASSUR TRAVEL- Service Réclamation - ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél: 03 20 34 67 48
Délais de traitement des réclamations : sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.
Si notre service réclamation ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance :
par courrier simple à : LA MEDIATION de L'ASSURANCE - POLE PLANETE CSCA -TSA 50110 - 75441 PARIS cedex 09
ou par email à le.mediateur@mediation-assurance.org ou à partir du site : https://www.mediation-assurance.org/